

Communauté de communes Dronne et Belle

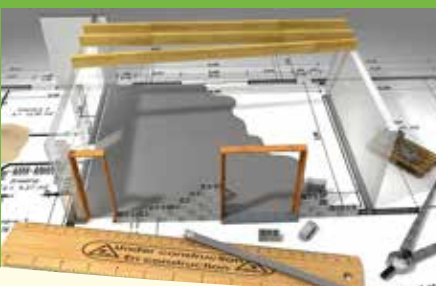
Janvier 2021

N°8



H F PHOTOS ©
Henri Faissole

URBANISME HABITAT
ENVIRONNEMENT



NOUVEAU BUREAU :
VOS ÉLUS



BUDGETS 2020



Promouvoir la
gestion durable
de la forêt

TOUTE L'ACTUALITÉ EN CONTINU SUR :
www.dronneetbelle.fr | www.facebook.com/dronneetbelle

ISSN - 2426 - 0886

Le mot du Président

Jean-Paul COUVY



L'

année 2020 restera marquée par la crise sanitaire, sociale et économique qui a fortement impacté nos territoires.

Dans ce contexte, les élections municipales et communautaires se sont malgré tout bien déroulées sans avoir recours à un deuxième tour fin juin. De ce fait, la gouvernance de notre communauté s'est mise en place rapidement et nous avons pu répondre positivement aux demandes et sollicitations dues à la crise.

Je remercie les conseillères, conseillers communautaires qui m'ont renouvelé leur confiance.

Je remercie également les vice-présidentes, vice-présidents et membres du bureau pour leur soutien et leur engagement à mes côtés pour la poursuite des actions déjà engagées et la réalisation des projets à venir sur le territoire Dronne et Belle.

CONTINUITÉ DE NOS PROJETS

- le PLUi - en application depuis le 3 juillet 2020.
- Le chantier du pôle enfance/jeunesse à Brantôme en Périgord ne s'est pas interrompu avec la Covid et devrait être livré en juin 2021.
- Le projet de ressourcerie avance et pourrait commencer au printemps 2021.
- L'agrandissement et la mise aux normes du centre technique de Biras est en cours.

Ensuite, **PLUSIEURS PROJETS EMERGENT**, avec

- La sécurisation et l'aménagement du site de l'Abbaye de Brantôme.
- Un pôle enfance jeunesse à Mareuil en Périgord
- La mise en œuvre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).
- Révision du schéma d'assainissement collectif et non collectif.
- La réflexion sur l'aménagement de la friche industrielle Usine Marquet à Villars
- Refonte du site internet de la CCDB et téléphonie

Faire tout cela malgré des dotations en forte baisse: un défi pour l'avenir.

Avec l'ensemble des élus communautaires, nous mettons tout en œuvre pour une construction harmonieuse de notre territoire.

À mes collègues Maires et Élus, je voudrais dire que je crois très sincèrement en eux.

Chaque commune doit garder les prérogatives qui lui sont propres et les mettre en œuvre dans le strict respect de leur libre administration. Certes, les communes restent l'échelon de proximité par excellence, l'échelon d'appartenance et de cohésion sociale, mais cela ne doit pas être incompatible avec le niveau intercommunal en charge du projet de territoire.

Il est important de préserver l'intégrité et l'unité de notre territoire, de s'y adapter et surtout ne pas subir, d'y être des acteurs et non des spectateurs.

À nous d'anticiper les enjeux.

Meilleurs vœux 2021.

Directeur de publication : Jean-Paul COUVY | Vice-Président en charge de la communication : Pascal MAZOUAUD

Responsable de la rédaction : Commission communication - Conception graphique : Communauté de communes

Dronne et Belle

Impression : France Correspondance 24340 Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier - Siret 37865715900018

Photo de couverture : © F. TESSIER, OT PÉRIGORD Dronne Belle |

VOS ÉLUS

Le 8 juin 2020 se sont tenus les votes déterminant les statuts de la Communauté de Communes Dronne et Belle. Le bureau se compose suite à cela des membres suivants :

BUREAU :



Président
Jean-Paul COUVY

Le bureau
12 membres



1er Vice-Président
Tourisme

Claude
MARTINOT



2e Vice-Présidente
Urbanisme -
Habitat -
Environnement

Anémone
LANDAIS



3e Vice-Président
Enfance -
Jeunesse

Alain
OUISTE



4e Vice-Président
Développement
économique et
numérique,
communication

Pascal
MAZOUAUD



5e Vice-Présidente
Affaires sociales,
santé

Dominique
FUHRY



6e Vice-Président
Finances

Gérard
COMBEALBERT



7e Vice-Président
Voirie, PDIPR

Jean-Jacques
LAGARDE



8e Vice-Présidente
Culture

Monique
RATINAUD



9e Vice-Président
Bâtiments,
Patrimoine
communautaire

Francis
MILLARET

Membres du bureau :

Gérard LACOSTE

Jean-Michel NADAL

Conseil communautaire
32 délégués

9 commissions
de travail

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

Brantôme en Périgord :

- RATINAUD Monique
- MAZOUAUD Pascal
- FUHRY Dominique
- BENHAMOU Jean
- DISTINGUIN Malaurie
- LAGARDE Jean-Jacques
- CLAUZET Anne-Marie
- MARTINOT Claude
- VILHES Frédéric
- GAUDOU Séverine

Mareuil en Périgord :

- OUISTE Alain
- MARCENAT Stéphanie
- COUVY Jean-Paul
- VAN DEN DRIESSCHE Bernadette
- COMBEALBERT Gérard
- BOURDAT Élise

Bourdeilles :

- DUSSUTOUR Nicolas
- DARDAILLER Annie

Champagnac de Belair :

- LACOSTE Gérard
- MARIAUD Yves

Biras:

- NADAL Jean-Michel et MONRIBOT Jérôme (suppléant)

Bussac :

- MERLE Bernard et FRANCOIS Dominique (suppléant)

Condat sur Trincou :

- MILLARET Francis et BORIE Alain (suppléant)

La Chapelle Faucher :

- NEE Sylviane et BERSAC Claude (suppléant)

La Chapelle Montmoreau :

- PEYROU Alain et DUVERNEUIL Max (suppléant)

La Rochebeaucourt et Argentine :

- BOSDEVESY Michel et DUCHER François (suppléant)

Quinsac :

- DUBREUIL Michel et LACOTTE Christiane (suppléant)

Rudeau Ladosse :

- DESJARDINS Martine et LAURENCON Jacky (suppléant)

St Félix de Bourdeilles :

- LANDAIS Anémone et LAVAUD Alain (suppléant)

Ste Croix de Mareuil :

- BOYER Josiane et BRANDY Pascal (suppléant)

St Pancrace :

- MARTINOT Jean-Jacques et CHABAUD Jean-Michel (suppléant)

Villars :

- FAYE Jean-Jacques et BRAMAUD-GRATTAU Bernard (suppléant)

LES COMPÉTENCES DE LA CCDB

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



Aménagement de l'espace (Urbanisme, autorisations du droit des sols SCOT, aménagement des bourgs)



Développement économique (ZAE, Gestion et promotion office de tourisme)



Aire d'accueil des gens du voyage (convention avec le Grand Périgueux)



Ordures ménagères (délégation au SMCTOM de Nontron)



Gestion des milieux aquatiques (entretien des rivières délégué au SRB Dronne)

COMPÉTENCES OPTIONNELLES



Environnement, maîtrise de l'énergie, PDIPR



Logement et cadre de vie



Voirie



Équipements sportifs et culturels (médiathèques, piscines, conservatoire de musique)



Action sociale (CIAS, Enfance-Jeunesse)

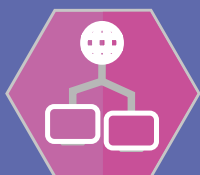


Maison de service au public

COMPÉTENCES FACULTATIVES



Assainissement non collectif



NTIC et aménagement numérique



Contingent incendie



Tourisme : aménagement, développement, entretien et gestion des sites



Création et gestion de centres de santé, Maison de santé pluridisciplinaire et cabinets médicaux



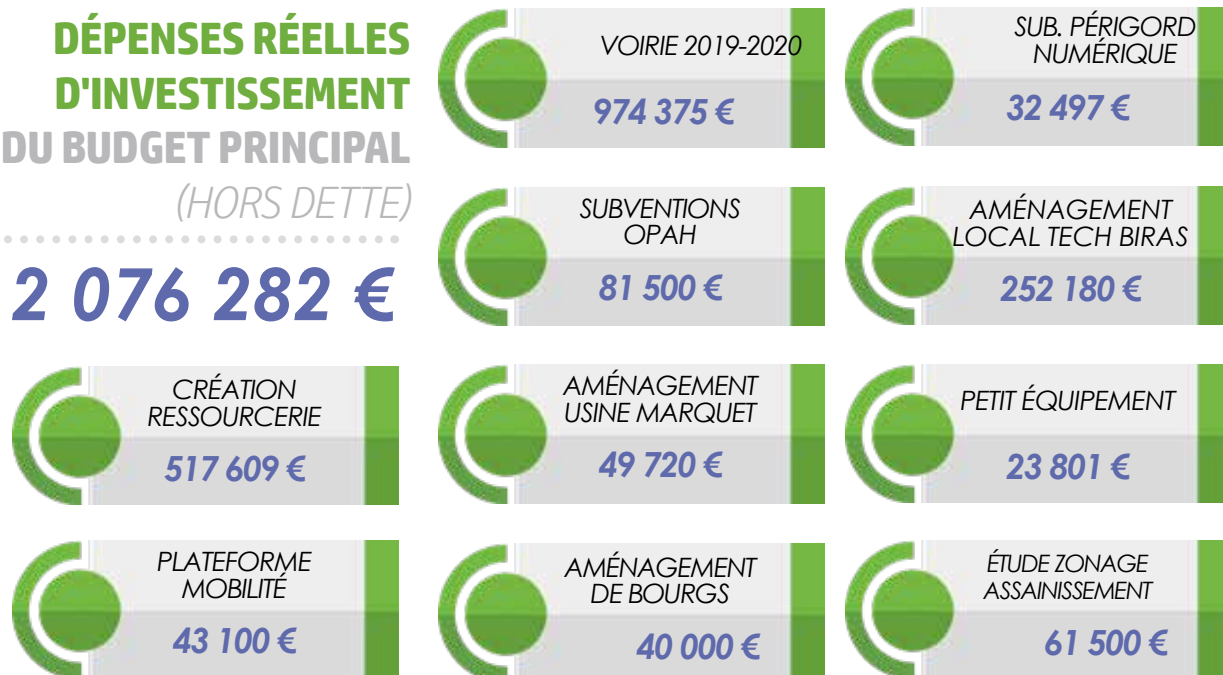
DFCI Défense des forêts contre les incendies et dessertes forestières

BUDGETS 2020

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	7 903 977 €	3 958 466 €	11 862 443 €
BUDGETS ANNEXES			
CULTURE-SPORT	416 108 €	89 414 €	505 522 €
ENFANCE-JEUNESSE	1 594 038 €	2 655 824 €	4 249 862 €
LOGEMENTS	81 824 €	95 434 €	177 258 €
MAISON DE SANTÉ	419 607 €	559 080 €	978 687 €
TOURISME	402 947 €	157 418 €	560 365 €
SPANC	125 082 €	13 801 €	138 883 €
TOTAL	10 943 583 €	7 529 437 €	18 473 020 €

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (HORS DETTE)

2 076 282 €



FISCALITÉ : DES DIFFÉRENCES DE TAUX ENCORE PRÉSENTES

TAUX D'IMPOSITION 2020 DES TAXES DIRECTES LOCALES :

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2020 :

Taxe sur le foncier bâti	5,00%	Zone 1 : une collecte/semaine	11,68%
Taxe sur le foncier non bâti	12,86%	Zone 2 : deux collectes/semaine	14,60%
Cotisation Foncière des Entreprises	25,70%	Zone 3 : trois collectes/semaine	15,09%

SANTÉ ET SOCIAL

LE MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

Un contexte inédit

C'est dans un contexte inédit où les élections municipales et communautaires ont été bousculées par l'épidémie de la COVID 19, que l'installation du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Dronne et Belle a eu lieu le 7 Juillet 2020.

Des services à caractère social

En cette période difficile, dominée par une crise sanitaire sans précédent et des contraintes budgétaires toujours plus difficiles, il convient de préserver les missions à dimension sociale que nous remplissons auprès de nos concitoyens les plus fragiles, personnes âgées, malades, en situation de handicap, d'isolement ou de précarité.

Au-delà des services directement gérés par le CIAS, disposer de services de qualité pour tous n'est-il pas l'essentiel pour notre territoire ?

Ces actions relèvent de l'offre sociale et ne peuvent être « rétrogradées » dans nos priorités et encore moins ignorées.

Je tiens à vous assurer que la commission sociale de la Communauté de Communes et le Conseil d'Administration du CIAS administré par son Président Jean-Paul Couvy, sont particulièrement impliqués pour soutenir ces enjeux trop souvent considérés uniquement comme des charges.

Une organisation bousculée

Merci et félicitations aux usagers de nos services pour leur patience, compréhension et responsabilité face à cette situation et aux complications qu'elle a entraînées.

Un dévouement exemplaire

Merci et bravo aux agents du CIAS pour leur professionnalisme et leur courage qui ont permis, au cours de ces derniers mois, de répondre au mieux aux différents besoins des personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne. Cette période a mis en lumière ces métiers de l'aide à domicile, trop souvent invisibles pour nos dirigeants. Paradoxalement, le CIAS ainsi que la portée de ses actions concrètes au service de nos citoyens constituent un maillage territorial puissant et visible de la politique publique sur le plan local.

Au nom de tous les représentants de la Commission Sociale et du Conseil d'Administration du CIAS, je vous souhaite pour vous et les personnes qui vous sont chères une très bonne et heureuse année 2021.

Prenez soin de vous.

Dominique FUHRY

Vice-Président en charge de l'action sociale



Votre CIAS c'est : (données novembre 2020)

564 usagers sur les services du CIAS

80 agents formés au service des usagers

Une équipe administrative à l'écoute et réactive

Un conseil d'administration
(50% d'élus et 50% de personnes civiles)

LES SERVICES DU CIAS

DES AUXILIAIRES DE VIE ET DES AIDES À DOMICILE

Le service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) est composé d'auxiliaires de vie sociale - AVS (titulaires d'un diplôme de niveau V) et d'aides à domicile, formé(e)s tout au long de l'année.

Elles/Ils assistent les personnes âgées ou handicapées dans des tâches quotidiennes à domicile. Leurs principales missions sont :

- L'aide à la toilette
- L'aide au lever et au coucher, l'habillage et le déshabillage
- L'aide à l'entretien du cadre de vie
- L'aide à la préparation et à la prise de repas
- L'aide aux courses
- L'aide aux démarches administratives

Des aides financières sont possibles (caisse de retraite, Conseil Départemental (APA), mutuelle etc). Elles sont calculées en fonction des ressources du bénéficiaire. Le reste à charge est soumis à un crédit d'impôt ou déductible à 50% des impôts sur le revenu.

Afin de vous aider à établir un dossier d'aide, le personnel administratif est à votre disposition sur rendez-vous dans les bureaux du CIAS (Brantôme en Périgord ou Mareuil en Périgord) ou à domicile.

LE SERVICE JARDINAGE ET PETIT BRICOLAGE

Que peuvent faire les agents du CIAS?

- La tonte des pelouses
- Le débroussaillage
- La taille des arbustes et rosiers
- La ramassage des feuilles
- La coupe du bois de chauffage
- La taille de haies (maximum 2,50m)

L'agent du CIAS dédié à ce service est équipé du matériel nécessaire à la bonne exécution des différentes tâches et interviendra à la demande du bénéficiaire sur rendez-vous.

Le service administratif reste à votre disposition pour définir avec vous les dates et heures d'intervention ainsi que pour tous renseignements complémentaires.

TARIFS : 23.50€/heure

Une réduction d'impôt de 50% ou un crédit d'impôt du montant payé est possible. (11.75€ après réduction d'impôt)

POUR LES ACTIFS - ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

Les actifs ont la possibilité de demander l'aide du CIAS concernant l'entretien du logement, du linge et les courses.

TARIFS sans condition de ressources : 21.44€/heure
(10.72€ après réduction d'impôt)

LES SERVICES DU CIAS - SUITE

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Un agent du CIAS assure le portage des repas tous les matins et 7 jours sur 7.

Les repas sont élaborés par un chef cuisinier et une diététicienne. Les plats sont préparés au sein des E.H.P.A.D de Brantôme en Périgord et de Bourdeilles en liaison froide. Ils sont conditionnés en barquette et faciles à réchauffer.

TARIFS :

Jours ouvrables :
Prix du repas : 5.27€
Prix du portage : 3.50€

Jours fériés :
Prix du repas : 5.27€
Prix du portage : 4.21€



LE SERVICE A.A.A (ACCOMPAGNEMENT, ASSISTANCE ET ANIMATION)

Pour les personnes pouvant suffisamment se déplacer, le CIAS propose un **accompagnement collectif** (mini-bus) pour :

- Un rendez-vous médical
- Le transport sur le marché de Brantôme en Périgord
- Le transport jusqu'au supermarché.

Le CIAS propose également un accompagnement sur des lieux d'animation ou de rencontre tels que le club du 3ème âge, les journées à thème de maisons de retraite, la bibliothèque, des ateliers de prévention etc.

Usagers du territoire Dronne et Belle :

61.21€ / trimestre

Usagers hors territoire :

91.81€ / trimestre

Possibilité de réduction, crédit d'impôt ou d'utilisation des chèques « SORTIR PLUS » proposés par certaines caisses de retraite



L'AIDE SOCIALE

La commission d'aide sociale composée de membres du conseil d'administration examine les dossiers transmis par les assistantes sociales départementales du territoire afin d'apporter des aides financières (paiement des factures de premières nécessités). De plus, des aides alimentaires ou de carburant auprès des commerces locaux peuvent également être attribuées selon la même procédure.

AIDES FISCALES POUR L'AIDE À DOMICILE

Crédit d'impôt / Réduction fiscale

- Le crédit d'impôt permet de bénéficier d'un remboursement si le montant du crédit est supérieur à celui de l'impôt à payer. Les personnes non imposables peuvent ainsi en bénéficier.
- La réduction d'impôt permet uniquement de diminuer ou d'annuler l'impôt à payer.

Le crédit d'impôt est égal à 50% de vos dépenses annuelles d'aide à domicile. Vous devez déduire le montant des aides que vous avez perçues, par exemple l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), du montant des dépenses que vous déclarez pour en bénéficier.

Exemple : Vous avez payé 5000€ d'aide à domicile en 2020. Vous pourriez bénéficier d'un crédit d'impôt de 2500€ en 2021. (50% x 5000€)

LES PARTENARIATS

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE AIDANTS, AIDÉS UNE QUALITÉ DE VIE À PRÉSERVER

Améliorer vos conditions de vie au domicile et les conditions de travail de nos aides à domicile est une priorité pour notre service. Nous nous sommes engagés dans le projet « Aidants/Aidés une qualité de vie à préserver » en partenariat avec la Carsat Aquitaine.

Pour les personnes aidées, les chutes représentent 84% des accidents domestiques.

Concernant le personnel du secteur de l'aide à domicile, celui-ci est particulièrement affecté par les maladies professionnelles (lombalgies, tendinites..) ainsi que par les accidents du travail (glissades, chute d'esca-beau..).

Fort de ces constats, il est important d'agir pour prévenir les situations à risques à domicile afin de préserver votre autonomie, votre sécurité tout en améliorant les conditions de travail des intervenantes.

Dans le cadre de ce projet, vous avez la possibilité de solliciter le service d'aide et d'accompagnement à domicile pour évaluer les risques à domicile pour vous et pour les aides à domicile qui interviennent chez vous. A cette occasion, vous pourrez échanger sur votre qualité de vie au domicile et sur les risques professionnels qu'elles peuvent rencontrer.

Des aides techniques et du matériel pourront vous être proposés en démonstration afin de vous rendre compte de leur utilité (faciliter le travail quotidien des aidants et garantir une qualité de service dans leur accompagnement). Si tout ou partie de ces « outils » vous conviennent, vous pourrez donc décider de les acheter.

Nous vous remercions d'accueillir ce projet comme un engagement de notre structure à œuvrer pour préserver et améliorer votre qualité de vie et celle de vos aidants.



Si vous souhaitez découvrir la Télésistance, une offre d'essai vous est proposée par votre CIAS et CASSIOPEA.

Participation financière de votre CIAS et CASSIOPEA

Vous pouvez rencontrer un conseiller en télésistance de Cassiopea dans les locaux de votre CIAS sur simple demande

Pour plus d'informations

05 53 53 54 54

tele.assistance@cassiopea.fr

MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

L'association « Ma commune, ma santé » propose un accompagnement complet pour une meilleure couverture santé à tarifs négociés. Renseignements au **05.64.10.00.48**



Une rencontre avec l'association France Alzheimer est possible sur rendez-vous au **05.53.27.30.34** ou au **06.70.80.90.07**

CONTACTER LE CIAS DRONNE ET BELLE

OUVERTURE DES BUREAUX À BRANTÔME EN PÉRIGORD :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

PERMANENCE AU BUREAU DE MAREUIL EN PÉRIGORD :

Le mardi de 8h30 à 11h30

CIAS DRONNE ET BELLE

ZAE Pierre Levée

24310 Brantôme en Périgord

MESSAGERIE 7J/7

Semaine : 05.53.05.77.14

Garde week-end (urgences) : 06.87.59.53.35

contact@ciasdronneetbelle.fr



ENFANCE JEUNESSE

CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (COTEAC)

« PAYSAGES ET EXPRESSIONS/EMOTIONS EN DRONNE ET BELLE »

Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle repose sur une collaboration entre différents acteurs en charge de l'Éducation, de la Culture et du Territoire. Ce projet s'adresse aux enfants, de la petite enfance jusqu'aux lycéens, et a pour objectif d'offrir un parcours comprenant des spectacles, des ateliers artistiques et participatifs et des rencontres avec des artistes.

QUELS OBJECTIFS?

- Pour les jeunes :
 - Acquérir une connaissance du patrimoine culturel et de la création artistique
 - Découvrir et expérimenter des pratiques artistiques
 - Développer la créativité
 - Éveiller l'esprit critique
 - Renforcer l'autonomie et la confiance en soi
 - Construire la citoyenneté
- Pour le territoire :
 - Développer la coopération publique entre collectivités
 - Favoriser la coopération de terrain entre établissements scolaires, opérateurs culturels, opérateurs enfance-jeunesse, sociaux et médico-sociaux
 - Contribuer à un aménagement structurant des territoires

TOURISME

L'OFFICE DE TOURISME PERIGORD DRONNE BELLE

Après une année 2020 très particulière, toute l'équipe de l'Office de Tourisme (Julie, Séverine, Marie-Laure, Clémence, Jérôme, Guy et Fabrice) aborde 2021 avec confiance et entrain ! La période hivernale est mise à contribution pour travailler sur différents projets.

Il faut tout d'abord préparer les différentes brochures, papier ou numérique, en commençant par le « Guide de Bienvenue » qui recense les activités culturelles, naturelles, commerces, hébergements et restaurants du territoire Dronne et Belle. L'Office réalise aussi l'agenda des animations après collecte des informations auprès des associations et des maires. Celui-ci est envoyé régulièrement par mail. La version 2021 de la brochure départementale « Dordogne en famille », qui propose de multiples activités à faire avec des enfants sur le département, est également un des projets de janvier/février.

Le travail administratif est important : encaissement et rences des retardataires du règlement de la taxe de séjour ; réalisation des statistiques... Les mises à jour du site internet de l'Office sont faites ainsi que celles des bases de données départementales et régionales. De nouveaux projets sont développés : l'équipe travaille à un nouveau « Terra Aventura », qui est un jeu de géocaching, une chasse aux trésors virtuelle. Ce projet est fait en partenariat avec l'accueil jeunes Dronne Belle. Des projets d'animations des différents sites communautaires sont en cours.

LES PARCOURS

Chaque parcours intégrera :

- **L'approche sensible et culturelle:** rencontre avec les œuvres quel que soit le champ disciplinaire
- **L'expérimentation artistique:** rencontre avec des artistes et professionnels de la culture en démarche de création et accompagnement par une pratique artistique
- **La dimension pédagogique et l'appropriation culturelle:** Acquisition progressive de références et compétences

Il se décline sur le temps scolaire et/ou périscolaire et de la manière suivante :

- **Des confrontations avec différents domaines artistiques:** Spectacles vivants, arts visuels, musique, patrimoine matériel et immatériel, cinéma, livres, culture scientifique et technique...
- Des **temps de formation / sensibilisation** en direction des **équipes éducatives** inscrits sur l'un des parcours et des **professionnels des communautés éducatives et culturelles:** animateurs enfance-jeunesse, professionnels de la petite enfance, éducateurs et travailleurs sociaux, médiateurs culturels, artistes, enseignants...

Ces parcours prennent appui sur l'initiative des professionnels encadrant enfants et jeunes ainsi que des démarches des professionnels du monde artistique et culturel. Ils visent à une cohérence des enseignements et des activités éducatives pendant les différents temps de l'enfant (temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire). À ce titre, ils doivent s'inscrire dans l'aménagement des rythmes et temps de l'enfant et du jeune.

La crise sanitaire de 2020 n'a pas permis à la collectivité d'assurer toutes les actions prévues. Cependant, certaines actions sur le carnaval ont pu être déployées : rencontre avec des artistes, musiciens, exposition sur la mythologie locale, ateliers théâtre, spectacles...

Les jardins de la fontaine Médicis à côté de l'Abbaye de Brantôme ont été inscrits à « Rendez-vous aux jardins » pour juin 2021, organisés par le Ministère de la Culture ; des jeux seront installés dans la cour de l'Abbaye à la belle saison.

14 panneaux destinés à expliquer l'histoire et l'architecture de l'abbaye de Boschaud, à Villars, sont en cours de finalisation. A travers ces supports (en français et en anglais), les visiteurs pourront en apprendre un peu plus sur les vestiges de cette abbaye qui fut l'une des quatre cisterciennes du Périgord. Un circuit de découverte du village de Bourdeilles, composé de panneaux, sera également réalisé. La ville de Mareuil aura également son circuit de visite, qui sera lui ponctué de 16 panneaux réalisés en deux langues. Une nouvelle visite de l'Abbaye verra le jour, la visite exclusive du musée Fernand Desmoulin et de ses œuvres médiumniques (situé dans le bâtiment conventuel de l'abbaye de Brantôme).

Nous sommes fermés au public mais joignables par téléphone du lundi au vendredi au 05 53 05 80 63 ; nous vous accueillerons avec grand plaisir à partir du samedi 6 février à 10h.



PROJETS DE LA CCDB

LOCAL DE BIRAS

Les travaux de mise aux normes et d'agrandissement du centre technique de Biras ont débuté le 2 novembre 2020 avec une prévision de fin de chantier début juillet 2021.

COÛT TOTAL DES TRAVAUX

Travaux HT	184 439.50 €
Maîtrise d'œuvre	13 743.23 €
SPS	1 166.00 €
TOTAL HT	199 348.73 €

FINANCEMENT

Etat DETR	39 266.00 €
Département	36 415.00 €
Fonds propres/emprunt	123 667.73 €



RESSOURCERIE

La communauté de communes est en phase de préparation du marché de travaux pour l'aménagement de la future ressourcerie qui sera située à Lombraud, à Brantôme en Périgord.

C'est l'association du tricycle enchanté qui assurera la gestion de ce site dont l'ouverture est prévue au printemps 2022.

DEPENSES		RECETTES	
Détail	Coûts HT	Financiers	Montants
Acquisition	16 750,00 €	ETAT DETR	63 000,00 €
Travaux bâtiments + extérieurs	983 078,70 €	ETAT FSIPL	105 900,00 €
		ADEME	183 000,00 €
		LEADER	120 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	106 270,81 €	Conseil Départemental	165 000,00 €
		Conseil régional	195 515,00 €
Etudes complémentaires	9 419,24 €	ETAT DSIL	60 000,00 €
		CCDB	223 103,75 €
TOTAL	1 115 518,75 €		1 115 518,75 €



PÔLE ENFANCE JEUNESSE

Brantôme en Périgord

La Communauté de Communes a engagé les travaux concernant la construction d'un bâtiment à énergie positive destiné à accueillir les services de l'ALSH « Les p'tits Loups », du Relais Assistantes Maternelles (RAM), de l'accueil parents-enfants « Boucle d'Or », de l'accueil jeunes et de l'association le Ruban Vert.

Après une interruption du chantier pendant un mois, en raison de la crise sanitaire, les travaux ont repris le 11 mai dernier et se poursuivent. La date de fin des travaux est prévue début juin 2021.

FINANCEMENT DU PROJET :

Travaux HT	1 911 519€
Frais d'ingénierie et Divers HT	214 885€
TOTAL HT	2 126 404€

SUBVENTIONS :

ETAT : DETR	429 120€
DEPARTEMENT :	364 368€
EUROPE : FEADER	300 000€
CAF :	368 981€
MSA :	5 000€
RESERVE PARLEMENTAIRE :	7 000€
TOTAL SUBVENTIONS	1 474 469€

FONDS PROPRES/EMPRUNT : 651 935€

Une aide de l'ADEME est attendue pour le financement des travaux pour la géothermie.



ENVIRONNEMENT

ÉNERGIES RENOUVELABLES, UN DÉFI POUR L'AVENIR

En décembre 2019, le conseil communautaire a approuvé le projet de Plan Climat Air Énergie territorial de Dronne et Belle (voir plaquette de présentation annexée). Celui-ci a alors été soumis à l'avis de l'État, de la Région et de la DREAL, puis à celui des citoyens dans le cadre d'une consultation publique, organisée du 2 octobre au 3 novembre 2020. Après examen des observations émises, le PCAET a été légèrement modifié et est en passe d'être approuvé. Les actions en cours vont pouvoir se poursuivre et de nouvelles vont être engagées, de manière à impliquer l'ensemble des acteurs du territoire.

Parmi les actions à mettre en œuvre, plusieurs portent sur le développement des énergies renouvelables (ENR) adaptées et dimensionnées à Dronne et Belle, afin de gagner en autonomie énergétique.

Mais que sont les ENR ?

Il s'agit des sources d'énergie dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain. On trouve dans cette catégorie de l'énergie solaire (provenant du soleil), éolienne (provenant du vent), hydraulique (provenant de l'eau), géothermique (provenant de la terre), mais également de biomasse (provenant des végétaux et animaux).

Certaines énergies renouvelables ont une production variable, discontinue et non programmable, car dépendantes des conditions météorologiques et du cycle jour/nuit. C'est notamment le cas de l'éolien et du photovoltaïque. C'est pourquoi, il est nécessaire de développer plusieurs types d'ENR sur un territoire ; c'est ce qu'on appelle un **mix énergétique**.



PLAN CLIMAT
Air Énergie Territorial

■ L'ÉNERGIE SOLAIRE :

L'énergie du soleil peut être captée sous deux formes: thermique (qui peut être valorisée dans le chauffage de bâtiment directement) ou d'énergie lumineuse (qui se traduit par de la production d'électricité, c'est l'effet photovoltaïque, découvert par Becquerel en 1839).

■ Les modules photovoltaïques se recyclent

Les modules en fin de vie font partie des « déchets d'équipements électriques et électroniques » (DEEE). Leur collecte et leur recyclage doivent être pris en charge et assurés par les fabricants, les distributeurs et / ou les importateurs de modules par délégation à la société PVCycle. A l'heure actuelle, **95% d'un panneau est complètement recyclable**. Un panneau se compose de 75 à 80% de verre (donc recyclable à l'infini), d'aluminium (recyclable également), de plastique (réduit en granules ou sert à produire de l'énergie), silicium (réutilisable jusqu'à 4 fois), de cuivre et d'argent. Et l'industrie continue d'innover pour améliorer le recyclage des installations photovoltaïques.



Une éolienne utilise la force du vent pour la transformer en électricité. La force du vent (qui augmente avec la hauteur) et les caractéristiques de l'éolienne (longueur du mât, longueur et forme des pales,...) influent sur l'efficacité de l'installation et sur le bruit généré par le frottement de l'air sur les pales et les vibrations des pièces mécaniques. C'est pourquoi, les éoliennes font l'objet de perfectionnements techniques constants.

■ L'ÉNERGIE ÉOLIENNE :

■ Les éoliennes dans le paysage

Comme les autres infrastructures nécessaires à l'activité humaine (habitations, routes, industries, lignes électriques, châteaux d'eau, ...), les éoliennes modifient les paysages naturels et il est nécessaire de tenir compte des particularités du territoire (présence de réservoir de biodiversité, de patrimoine, de contraintes techniques,...) et de l'avis des populations et des collectivités avant d'en installer.

Par ailleurs, construire un parc contenant au moins une éolienne d'une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres (hauteur du sol à la nacelle) implique d'obtenir un ensemble d'autorisations administratives délivrées par le Préfet. Les éoliennes de grande taille font en effet partie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il s'agit d'une catégorie d'installations soumises à une réglementation stricte et précise.

MÉTHANISATION

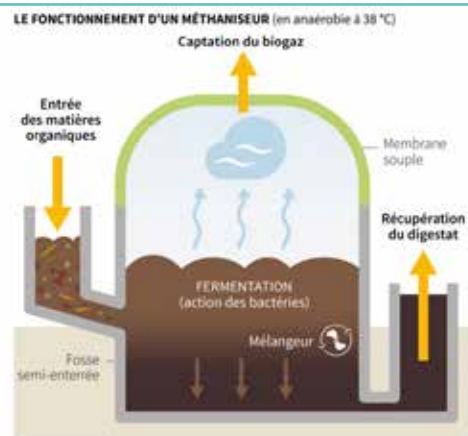
Le procédé de méthanisation s'apparente à la digestion des aliments. Il repose sur la transformation de la matière organique en biogaz, par l'action de bactéries vivant en milieu anaérobie (sans oxygène). Transposé au monde industriel, ce procédé est reproduit dans des cuves hermétiques chauffées et brassées : des « méthaniseurs » ou « digesteurs ». La méthanisation est donc un procédé qui :

- transforme les déchets organiques en énergie renouvelable : électricité, chaleur ou biométhane injecté dans le réseau de gaz naturel ;
- produit un fertilisant valorisé auprès des agriculteurs locaux.

Tout est ainsi valorisé, dans la logique d'une **économie circulaire de territoire**.

Un méthaniseur émet-il des odeurs?

Les matières que l'on souhaite valoriser sous forme de gaz dans le méthaniseur sont le plus souvent d'origine agricole (lisiers, fumiers). Avant d'être injectées dans le méthaniseur, elles sont stockées sur site et émettent les mêmes odeurs que si elles étaient stockées dans une ferme. Une fois dans le méthaniseur, aucune odeur n'est émise à l'extérieur, car l'installation est étanche pour permettre la fermentation (ce qui amène la production de gaz, qui est ensuite récupéré). En sortie de méthaniseur, le « digestat » est quasiment inodore, car les odeurs ont été détruites lors du processus de fermentation.



Le bois énergie désigne l'utilisation du bois en tant que combustible, employé sous différentes formes (principalement plaquettes forestières, granulés et bûches) et dans différentes installations (domestiques, tertiaires, industrielles ou collectives), alimentant ou non des réseaux de chaleur.

Ce combustible a diverses origines : forestière (sous-produit d'exploitation forestière), bocagère ou agroforestière (haies, bosquets, vergers, etc.), paysagère (entretien des parcs et jardins, etc.), industrielle (sous-produits issus de la transformation du bois), déchet (bois fin de vie et bois déchet).

LE BOIS ÉNERGIE

GÉOTHERMIE

La géothermie est la technologie qui permet de capter la chaleur de la Terre pour chauffer ou refroidir les bâtiments ou encore produire de l'électricité. Cette chaleur provient des roches et du magma qui forment le noyau terrestre, mais également du soleil qui réchauffe la surface de la Terre. Elle est réapprovisionnée en permanence, donc inépuisable et disponible 24 h sur 24.

La pompe à chaleur géothermique présente des performances très intéressantes : pour un kWh d'électricité consommé, il restitue plus de quatre kWh de chaleur.

En fonction du terrain et des ressources disponibles, plusieurs types d'installations géothermiques sont possibles. Ainsi, il existe des captages horizontaux à faible profondeur (1 m environ) et des captages verticaux à moyenne ou grande profondeur. Ces derniers ne nécessitent pas beaucoup d'espace en surface.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Site internet de la Communauté de Communes Dronne et Belle

<https://dronneetbelle.fr/PCAET.html>

- Publications dédiées au logement de l'ADEME

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/publications/publications>

- Fiches pratiques de SOLIHA

<https://www.dordogne.soliha.fr/espace-info-energie/la-documentation/>

- CAUE - Espace Info Énergies

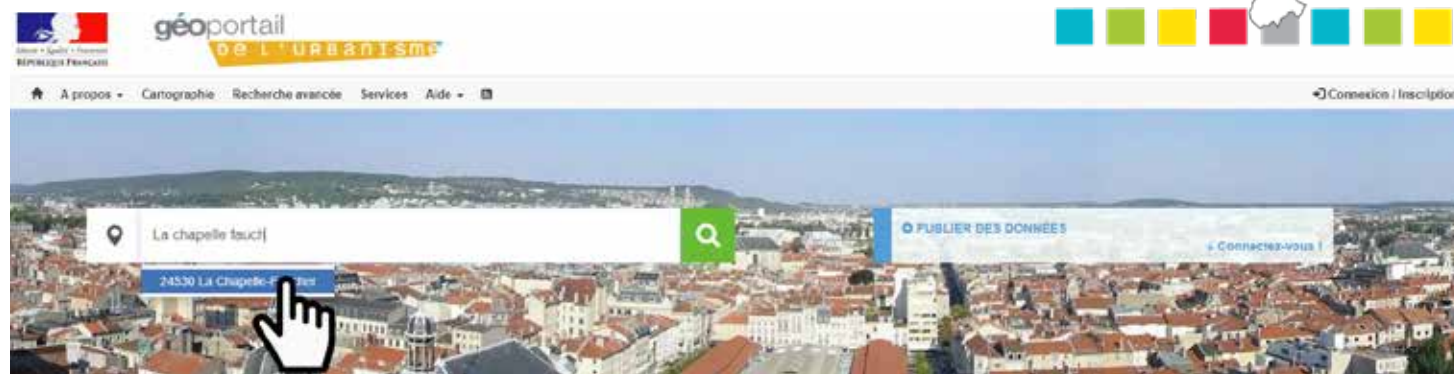


URBANISME

LE PLUI-H EST VALIDÉ

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Dronne et Belle est entré en vigueur le 03 juillet 2020, il est opposable pour toutes les autorisations d'urbanisme sur notre territoire.

L'ensemble des informations de zonage et des documents écrits du PLUi-H est disponible sur le site du Géoportail de l'urbanisme : <http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>



GUIDE POUR AIDER A CONSTRUIRE

Vous vous posez des questions sur la transformation ou la rénovation de votre logement, vous souhaitez construire ou encore réaménager votre jardin? Alors n'hésitez pas à consulter le «Guide pour aider à construire en Dronne et Belle». Véritable outil à destination de chacune et chacun d'entre-nous, aux porteurs de projets particuliers ou professionnels, ce guide a l'ambition de nourrir utilement la réflexion et d'apporter des exemples concrets de projets qui s'intègrent parfaitement dans notre environnement, en conciliant innovation et tradition, par le biais de fiches conseils.

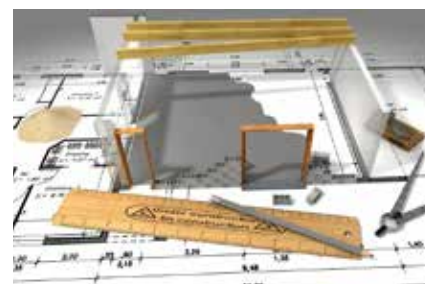
Pour se le procurer : version papier dans votre mairie ou au siège de la CCDB ou encore téléchargement sur le site internet de la communauté de communes. Par ailleurs, vous pouvez consulter sa version numérique «L'album de territoire» à l'adresse suivante : <http://album-des-territoires.cauedordogne.com/#16/portrait>

AUTORISATION D'URBANISME

Toutes les formalités d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de construire modificatif, permis de démolir, transfert de l'autorisation d'urbanisme) doivent faire l'objet d'une demande auprès de la mairie du lieu des travaux. La mairie accusera alors réception des dépôts de dossier et transmettra au service instructeur les demandes pour instruction.

EN SAVOIR + <https://www.dronneetbelle.fr/Instructio.html>

Vous vous interrogez sur les formalités d'urbanisme à accomplir par rapport à votre projet, n'hésitez pas à contacter la CCDB au 05 53 03 83 55.



DÉCLARATION D'OUVERTURE ET DE FIN DE CHANTIER

Lorsque vous avez obtenu un permis de construire ou d'aménager, vous devez obligatoirement déclarer l'ouverture et la fin de chantier. Ces déclarations peuvent se faire en ligne ou sur un formulaire à envoyer (ou à déposer) à votre mairie, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.

EN SAVOIR + <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31344>

HABITAT



DES AIDES FINANCIÈRES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

La Communauté de communes s'est engagée depuis 2013, avec le Périgord Nontronnais, dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), financée par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Ce programme permet de financer en partie des travaux dans les logements de propriétaires occupants ou bailleurs dont les ressources ne dépassent pas les plafonds définis par l'ANAH.

Pour la période 2018-2023, la Communauté de communes a décidé de renforcer son soutien financier aux propriétaires effectuant des travaux dans leur logement, en accordant des primes pouvant aller jusqu'à 5000 € pour certains travaux, se cumulant avec celles de l'ANAH ou d'autres aides.

A noter : Des aides financières spécifiques du Conseil Départemental sont disponibles jusqu'en juin 2021 ! Elles concernent les réfections de toiture, les ravalements de façades, les mises aux normes électriques, les mises aux normes d'assainissements autonomes (sous certaines conditions).

DES CONSEILS ET UNE AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES GRATUITS



TROP D'INFORMATIONS SUR LES AIDES FINANCIÈRES POUR L'HABITAT ? VOUS NE VOUS Y RETROUVEZ PLUS ?

MAPRIMERENOV
COUP DE POUCE
CAISSES DE RETRAITE
ISOLATION 1€
HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ
AUTONOMIE
ACTION LOGEMENT

POUR QUELS TRAVAUX ?

Chauffage, isolation, menuiseries, eau chaude sanitaire, VMC, adaptation salle d'eau/WC, monte-escalier, électricité, toiture, façade, assainissement autonome...

POUR QUI ?

Les propriétaires occupants ou les propriétaires bailleurs

N'hésitez pas à contacter **Anne GAZEAU**, chargée de mission Habitat à la Communauté de communes au **05.53.46.31.82** ou par mail : a.gazeau@dronneetbelle.fr.

Elle vous accompagnera vers les aides financières qui peuvent vous concerner.

CHOISIR DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS POUR VOS TRAVAUX

La conception et l'installation d'un système de chauffage ou de production d'électricité renouvelables (insert / poêles à granulés, pompe à chaleur, pompe géothermique, panneaux photovoltaïques) nécessitent de recourir à des professionnels qualifiés, portant la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Ces professionnels :

- vous conseillent et proposent le système le plus adapté à vos besoins,
- justifient de toutes les assurances obligatoires (responsabilité civile générale et décennale),
- ont prouvé leurs compétences, acquises en suivant notamment des formations spécifiques,
- sont accompagnés et audités sur les installations réalisées.

EN SAVOIR +

Retrouvez les professionnels RGE dans l'annuaire en ligne : www.faire.fr

Guide de l'ADEME « Choisir un professionnel pour ses travaux » à télécharger ou consulter sur : <https://www.ademe.fr/choisir-professionnel-travaux>

L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT

Le Conseil départemental de la Dordogne vient de mettre en ligne un Observatoire départemental de l'habitat (ODH).

<https://habitat.dordogne.fr/>

Cet outil est construit autour de 5 thématiques : « Mon territoire », « Mon logement », « Le coin Pro », « L'habitat de demain » et « Les acteurs de l'habitat ». Il présente notamment les démarches pour accéder à un logement social, les aides financières existantes, les chiffres clés de l'habitat à différentes échelles de territoire (département, SCOT, EPCI, communes,...),...



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



ARTISANS, COMMERÇANTS DU PAYS PÉRIGORD VERT, *SOLLICITEZ LE DISPOSITIF LOCAL D'AIDE POUR VOTRE PROJET DE MODERNISATION OU DE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE*

En Périgord Vert, les entreprises peuvent bénéficier d'une aide directe pour leur projet. Grâce au dispositif nommé Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) en faveur des projets de modernisation et ou de développement d'une entreprise de l'artisanat et du commerce vous pouvez solliciter une aide sous la forme d'une subvention (non remboursable).

LES OBJECTIFS DE L'OPÉRATION O.C.M.R. :

Portée par le Pays Périgord Vert, association oeuvrant pour le développement local, le dispositif vient contribuer à la modernisation des outils de production des artisans et des commerçants locaux.

Cette contribution se matérialise par des aides financières versées directement aux entreprises et par la mise en œuvre d'actions collectives (portées par le Pays, les communautés de communes, les associations de commerçants) en faveur du développement des entreprises.

LES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES :

Pour prétendre à une aide financière, les entreprises doivent respecter certaines conditions et en premier lieu :

- Etre domiciliées sur le territoire du Périgord Vert,
- Etre inscrites au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers,
- Justifier d'un an d'activité, sauf dans le cadre d'une transmission reprise liée à l'âge du chef d'entreprise,
- Avoir un chiffre d'affaire Hors Taxe inférieur à 1 million d'euros,
- Réaliser un projet d'investissement d'un montant s'inscrivant entre 5 000 euros et 60 000 euros Hors Taxe de dépenses éligibles,

Testez l'éligibilité de votre projet, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe d'appui au développement économique du Pays Périgord vert.

MONTANT DE LA SUBVENTION :

La subvention versée à l'entreprise est subordonnée au montant et à la nature de dépenses éligibles.

Le taux d'intervention est de 25 % ou dans certains cas, en régime bonifié, porté à 30% (consultez nous pour toute précision concernant ces dispositions) pour un montant d'aide versée s'élevant donc à 1 250 € min. et 18 000 € max. suivant l'opération.

LES DÉPENSES ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF :

- Les travaux visant à moderniser les locaux d'activité.
- Les travaux de valorisation de l'activité (vitrine, enseigne, façade, digital store/site internet marchand...)
- Les achats visant à moderniser l'outil de production, les équipements professionnels (outils numériques, véhicules de tournées...)
- Les investissements matériels et immatériels ayant un caractère innovant.
- La sécurisation et l'accessibilité à tous les publics de l'entreprise (clients mais aussi salariés).

Et d'autres dispositifs d'accompagnement peuvent être mobilisés le cas échéant sur d'autres natures de projet. Quel que soit votre projet n'hésitez pas à nous contacter

Contact :

Pays Périgord Vert - www.perigord-vert.com

Av. Ferdinand Beyney 24530 Champagnac de Belair

Territoires : Dronne et Belle / Périgord Nontronnais

Damien DESMIER, chargé de mission artisanat commerce

Tél. : 05.53.06.01.00 / Mail : damien.desmier@perigord-vert.com

Territoires : Périgord Ribéracois / Pays de Saint Aulaye

Jefferson GUEGAN, chargé de mission filières d'excellences

Tél. : 05.53.06.01.00 / Mail : jefferson.guegan@perigord-vert.com

Territoires : Périgord Limousin / Isle Loue Auvèzère en Périgord

Emmanuel MAZEAU, chargé de mission GPECT

Tél. : 05.53.06.01.00 / Mail : emmanuel.mazeau@perigord-vert.com

ENQUÊTE :

TIERS-LIEU, ESPACE DE CO-WORKING



BESOIN D'UN LIEU POUR DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ ?

La Communauté de communes Dronne et Belle est consciente de l'évolution des modes de travail et des difficultés de transport. Elle reste soucieuse de participer à l'amélioration du bien-être au travail et à la limitation des impacts néfastes sur l'environnement. Ainsi, elle réfléchit à la mise en place d'une surface permettant de regrouper des auto-entrepreneurs, des travailleurs indépendants, des petites sociétés et des télétravailleurs.

Cette structure pourrait comprendre des bureaux isolés, un open-space, des salles de réunions, un espace de convivialité et des services associés (téléphone, internet, photocopieuse,...) avec des formules de réservation allant de l'année jusqu'à la demi-journée.

La première étape de cette réflexion est une analyse plus fine des besoins sur notre territoire.

Si vous êtes, ou pourriez être, intéressé à terme par cette structure, répondez à l'enquête qui ne vous prendra que quelques minutes.

Merci également de bien vouloir diffuser par tous les canaux disponibles (e-mail, Facebook,...) à vos amis potentiellement intéressés.

CONTACTEZ NOUS :

Vous pouvez nous faire part de vos éventuels besoins et idées en nous contactant par email :

accueil@dronneetbelle.fr

Communauté de communes Dronne et Belle
ZAE Pierre Levée
24310 Brantôme-en-Perigord

QUESTIONNAIRE (à retourner à l'adresse ci-contre)

• Nom, Prénom, Age :

• Adresse :

• Situation professionnelle :

• Domaine d'activité :

• Vous arrive-t-il de travailler hors de votre bureau ?

• Quel est votre temps de trajet domicile/travail ?

• Votre activité est-elle compatible avec le télétravail ?

• Connaissez-vous le concept de coworking ?

• Qu'est ce qui pourrait vous amener à fréquenter cet espace ?

• Que souhaiteriez-vous y trouver ? (matériel, imprimantes, casques audio...)

• Quels services en annexe considèreriez-vous comme importants ?

• Estimez-vous intéressant la naissance de ce type de lieu sur le territoire Dronne et Belle?



VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOUS INFORME AU QUOTIDIEN

INFORMATIONS
COMMUNAUTAIRES

Pour retrouver toute l'actualité des services de la communauté de communes rendez-vous sur :

www.dronneetbelle.fr

INFORMATIONS
COMMUNAUTAIRES

Pour retrouver toute l'actualité immédiate des services de la communauté de communes rendez-vous sur :

 www.facebook.com/dronneetbelle

TOURISME

Pour retrouver toute l'actualité de l'Office de Tourisme PÉRIGORD Dronne Belle rendez-vous sur :

www.perigord-dronne-belle.fr

TOURISME

Pour retrouver toute l'actualité immédiate de l'Office de Tourisme PÉRIGORD Dronne Belle rendez-vous sur :

 www.facebook.com/tourismeperigorddronneetbelle

MÉDIATHÈQUES

Pour retrouver toute l'actualité du Réseau de Lecture Publique Dronne et Belle, rendez-vous sur le blog des Médiathèques :

www.mediathequesdronneetbelle.jimdo.com

ACCUEIL JEUNES

Pour retrouver toute l'actualité immédiate de l'accueil jeunes Dronne et Belle :

 www.facebook.com/AJDB24

CIAS

Pour retrouver les informations relatives au CIAS Dronne et Belle, rendez-vous sur :

www.dronneetbelle.fr/CIAS